

M. Jean Van Wijk

279

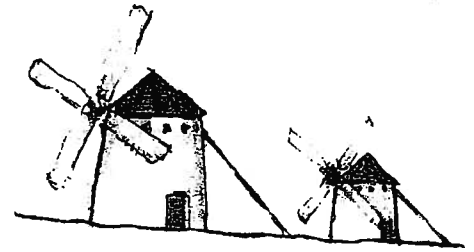
P  NP

DM 119.1

*Amné*  
Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

# Don Quichotte vous informe:



Questions des citoyennes et citoyens de Saint-Valentin, 15 octobre 2010

## Nos réponses s'appuient sur des sources écrites que vous pouvez vérifier.

Question 1 : À la séance régulière du Conseil municipal du 5 octobre dernier, trois citoyens ont demandé à Monsieur le Maire, si la Municipalité avait les MAINS LIÉES avec le promoteur. Le Maire n'a jamais répondu à cette question.

Réponse 1 : OUI, la Municipalité, représentée par Monsieur Joachim Rodriguez (maire-suppléant pour la question des éoliennes sous l'administration du Maire Landry) et le directeur-général, a signé un protocole d'entente avec Air Energy TCI INC. représenté par Brett O'Connor.

Question 2 : Quand la Municipalité a-t-elle signé ce contrat avec Air Energy TCI INC.?

Réponse 2 : 13 septembre 2007

Question 3 : À combien s'élevait les redevances pour la Municipalité dans ce contrat en date du 13 septembre 2007?

Réponse 3 : \$101,200.00, indexable mais Monsieur Stéphane Poirier de TCI, bien connu des agriculteurs de Saint-Valentin et de Saint-Cyprien, a déclaré devant la Chambre de commerce du Haut-Richelieu, la somme de \$110,000.00, indexable. La compagnie d'énergie ne paye pas de taxes municipales. Il s'agit d'une contribution volontaire pour favoriser l'acceptabilité de leurs nuisances auprès des citoyennes et citoyens.

Question 4 : Qu'est-ce que la Municipalité compte faire avec \$110,000.00 par année, indexable?

Réponse 4 : Voici l'article 1.4 du contrat :

### Affectation des contributions

*Les contributions du Promoteur seront versées aux Fonds général de la Municipalité et elles seront comptabilisées dans ses revenus annuels.*

*Les contributions du Promoteur pourront être utilisées par la Municipalité dans ses champs de compétence pour l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement de ses citoyens.*

*Extrait du protocole d'entente, p.4*

Question 5 : Est-ce qu'il y aura une baisse de taxes?

Réponse 5 : NON, la réponse est à l'article 1.4 du contrat. L'argent est destiné à des améliorations du cadre de vie et de l'environnement.

Question 6 : Est-ce que le Conseil municipal est favorable aux éoliennes?

Réponse 6 : Le Maire et les conseillers doivent respecter le protocole d'entente de 2007 qui stipule à la section 2, les engagements de la Municipalité.

2.3 Participer activement aux séances d'information publiques afin de supporter le Projet et, dans la mesure du possible, offrir ses locaux pour les fins de telles séances d'information publiques, le tout de manière à soutenir le Promoteur dans ses démarches pour l'obtention des autorisations requises auprès des différents organismes gouvernementaux et autres impliqués (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, CPTAQ...);

2.4 Collaborer avec le Promoteur pour l'obtention des autorisations requises à la réalisation du Projet de parc éolien sur son territoire, notamment en produisant en temps utile les avis et appuis requis de la Municipalité pour l'obtention des autorisations auprès des autorités compétentes, incluant le dépôt d'un mémoire lors des audiences du BAPE et l'avis de conformité à la CPTAQ ;

Vous pouvez obtenir une copie de ce contrat nommé protocole d'entente si vous faites une demande à la Municipalité. Les lois de la province de Québec (Code civil) s'appliquent à cette entente (voir p.8, article 5.6)

Pour ceux et celles qui aiment la lecture, les études d'impact exécutées pour le promoteur sont disponibles depuis le 6 octobre à l'Édifice municipal. Il est important de lire ces volumes pour poser des questions pertinentes lors du début des audiences publiques sur l'environnement.

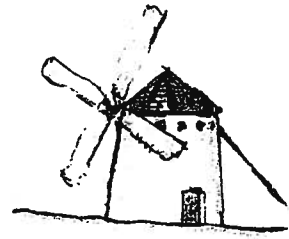
Faites nous parvenir vos questions pour la semaine prochaine.

Si vous désirez signer la pétition contre l'implantation des éoliennes à Saint-Valentin, en zone habitée et sur les meilleures terres du Québec, communiquez avec :

Astrid Ammerlaan (450)291-5258    Louise Gagnon(450) 291-9951    Gerhard Schirmacher (450) 291-3126



# *Don quichotte vous informe*



## **Une soirée qui donne de l'espoir**

Il faisait très beau à travailler dans les champs mercredi soir, alors que de la pluie était annoncée pour les jours suivants. Plusieurs cultivateurs nous ont fait savoir qu'ils n'avaient pu, dans ces conditions, se joindre à la réunion tenue le 3 novembre à l'Érablière Saint-Valentin par le Comité Don Quichotte. Reste qu'environ 85 personnes se sont déplacées pour écouter ce qu'avait à dire le Comité et ses conférenciers invités, ce qui est tout à fait encourageant à cette étape initiale d'opposition au projet éolien.

La présentation de Monsieur Claude Demers, vulgarisateur scientifique, retraité d'Hydro Québec, a été très appréciée, autant par les gens en faveur ou contre le projet. Il nous a offert de nombreux renseignements inédits sur la performance des éoliennes implantées dans un pays froid. L'absence d'experts indépendants a été une des lacunes dans le processus de consultation publique en 2007.

Au cours de la soirée, Monsieur Jean-Louis Fleury a familiarisé les participant(e)s avec le rôle qu'ils auront tous à jouer lors des audiences publiques sur l'Environnement (BAPE). Monsieur Gerhard Schirmarcher a aussi présenté une intéressante causerie sur la qualité des terres agricoles de Saint-Valentin ainsi que sur les effets négatifs du projet éolien sur l'agriculture. Il nous a aussi fait part de son espoir que la CPTAQ intervienne dans ce dossier. Par la suite, Madame Louise Gagnon nous a proposé une visite du village à l'aide de photographies de maisons patrimoniales. La démarche visait à démontrer que Saint-Valentin perdra son caractère traditionnel car il y aura une rupture profonde avec le passé.

Sur le plan artistique, Madame Astrid Ammerlaan avait préparé un témoignage audio-visuel sur la beauté des paysages de Saint-Valentin. Quant à sa fille Katherine, elle a chanté son espoir de revoir plus tard le Saint-Valentin de sa jeunesse. Madame Susan Muir, architecte designer, a eu l'amabilité de présenter une belle maquette permettant de visualiser des éoliennes à proximité d'autres édifices.

Don Quichotte a par ailleurs eu le grand plaisir d'enregistrer les témoignages d'appréciation de citoyens des villages voisins, Saint-Cyprien, Saint-Bernard, Lacolle, etc. Deux conseillères municipales des villages de Saint-Blaise et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nous ont exprimé leur support. **Madame Christine Madison, conseillère de Saint-Blaise, tout particulièrement, nous a fait part d'une résolution de soutien de son conseil municipal qui viendra témoigner son opposition au projet éolien de Saint-Valentin devant les futures audiences que lui consacrera le BAPE.**

Nous avons été surpris de constater l'absence de tous nos élus municipaux à la soirée d'information, en dépit de l'invitation formelle que nous leur avons adressée d'être des nôtres. Ce manque de volonté de notre conseil de s'informer des motifs d'opposition de leurs concitoyens à un projet que rejettent la majorité des résidents de Saint-Valentin est particulièrement décevant. Nous attendons avec impatience l'Assemblée spéciale que nous a promis Monsieur le Maire pour discuter du projet éolien et de la tenue d'un référendum.

## La valeur immobilière des propriétés

Encore cette semaine, nous avons entendu des questions concernant la valeur des propriétés. Il n'existe pas d'études sur le marché immobilier concernant les effets de la présence des éoliennes près des maisons au Québec. Cependant, le BAPE a reconnu que dans certains cas la valeur pourrait être affectée. Pour cette question, nous pensons que vous devriez vous fier à votre instinct car l'appréciation de la beauté et de l'harmonie est subjective et propre à chacun. Croyez-vous que votre maison sera plus attrayante ou moins attrayante avec des éoliennes? Ou encore, que la présence d'éoliennes sera sans effet? Causeront-elles une obstruction dans un paysage champêtre? Est-ce que les acheteurs susceptibles de s'intéresser à votre maison risquent de partager votre opinion? Seront-elles nombreuses près de chez-vous? Seront-elles à 750 mètres ou beaucoup plus éloignées? Est-ce qu'il y a deux ou douze éoliennes prévues devant chez-vous? Si vous aviez le choix entre deux propriétés semblables et de même valeur, laquelle vous plairait davantage, celle avec des éoliennes? Croyez-vous qu'un citadin qui désire s'installer à la campagne recherche la proximité des éoliennes ou la tranquillité et les paysages bucoliques?

Prenez le temps d'évaluer la situation. Certaines maisons dans la municipalité seront plus affectées que d'autres. Chaque localisation est particulière et il ne faut pas faire de généralités.

N.B. NOUS AVONS ÉLIMINÉ LA CARICATURE DE CETTE SEMAINE CAR CES DESSINS ONT SOULEVÉ LA CONTROVERSE LORS DE LA SOIRÉE DU 3 NOVEMBRE

Un partisan des éoliennes nous a mentionné à l'Érablière que certaines personnes avaient pris au sérieux l'affiche de la caricature annonçant : 1/2 PRIX

NON, rassurez-vous votre maison ne perdra pas la moitié de sa valeur. Cette affiche faisait référence au fait que notre municipalité a été vendue pour une centaine de milliers de dollars par année. Nous considérons qu'il s'agit d'un prix d'aubaine.

Monsieur Jason Edworthy, directeur des relations avec les communautés chez TransAlta, semble s'être reconnu sur une caricature. La veille de la journée d'information, il a rencontré les membres du Comité Don Quichotte à l'Édifice municipal. Croyez-le ou non, Monsieur Edworthy avait apporté de l'Alberta un superbe chapeau de cow boy. Nous avons vraiment apprécié le sens de l'humour de ce gentleman de l'Ouest. Nous demandons à une de nos lectrices, Madame Julie Turgeon, de lui transmettre nos excuses si nous l'avons blessé d'une quelconque façon car le dessin représentait un Albertain typique.

Nos excuses aussi à un homme toujours très élégant qui porte la plus belle moustache du village. Nous pouvons vous certifier qu'il n'a pas signé la pétition et que l'artiste n'avait nullement l'intention d'identifier des citoyennes ou des citoyens dans la foule des manifestants représentés sur la caricature.

*Le Petit Robert* définit la caricature comme une description comique ou satirique d'une personne ou d'une société ou encore, une représentation infidèle d'une réalité.



## *Don Quichotte vous informe.....*

*Venez voir la **maquette** d'une  
éolienne dans son environnement  
villageois exécutée par  
Madame Susan Muir,  
architecte.*

*L'exposition a lieu au Centre Paulinoix,  
959, rue Principale,  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.*

*pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque et  
aussi samedi le 4 décembre 2010, de 10h00 à 17h00*

*De plus, une **carte détaillée** vous indiquera  
*l'éolienne la plus près de chez-vous!**

ET VOUS ?

*Est-ce que vous voulez avoir un  
PROJET INDUSTRIEL ÉOLIEN DANS VOTRE COUR ?*

Venez avec vos enfants, amis et voisins au **BAPE** !

Votre présence et votre opinion sont importantes !

Le **8** décembre 2010 à l'Édifice municipale  
de Saint-Valentin à 19 h 30.

*En bref :*

- 25 éoliennes de 139 mètres à Saint-Valentin, visibles de l'ensemble des municipalités environnantes
- Servitude, pylônes et lignes de haute tension à Saint-Cyprien
- Perturbation de la valeur des propriétés
- Décision du Conseil municipal de Saint-Valentin sans véritable consultation publique
- \$ \$ \$ \$ \$ \$ plutôt que paysages champêtres et qualité de vie pour tous
- Expansion potentielle du parc sur le territoire environnant
- Perte définitive de 20 ha (= 58.5 arpents) des meilleures terres agricoles du Québec
- 300m<sup>3</sup> de béton par éolienne dans les terres fertiles de la M.R.C. du Haut-Richelieu
- Circulation intense et grand chantier de construction
- Promoteur-profiteur, \$ \$ \$ vert
- Surplus d'électricité d'Hydro-Québec à nos dépens.
- Structures industrielles situées sur des terres rares et fertiles
- Danger de cimetières d'éoliennes
- Restrictions pour le développement agricole et résidentiel



# DON QUICHOTTE INFORME LES AGRICULTEURS

## Numéro spécial

La MRC du Haut-Richelieu a fixé des normes séparatrices entre une éolienne et une résidence (750 mètres) de même qu'entre une éolienne et un bâtiment d'élevage (500 mètres).

Vous devez savoir qu'il ne sera plus permis de construire une maison (pour un fils par exemple) à moins de 750 mètres d'une éolienne et ce, même si cette éolienne est implantée sur la terre de votre voisin. Si vous voulez construire un bâtiment d'élevage additionnel sur vos terres (vous ou un acheteur éventuel), il devra aussi être situé à un minimum de 500 mètres de l'éolienne. Toutes les normes séparatrices sont inscrites dans le règlement 460 de la MRC du Haut-Richelieu.

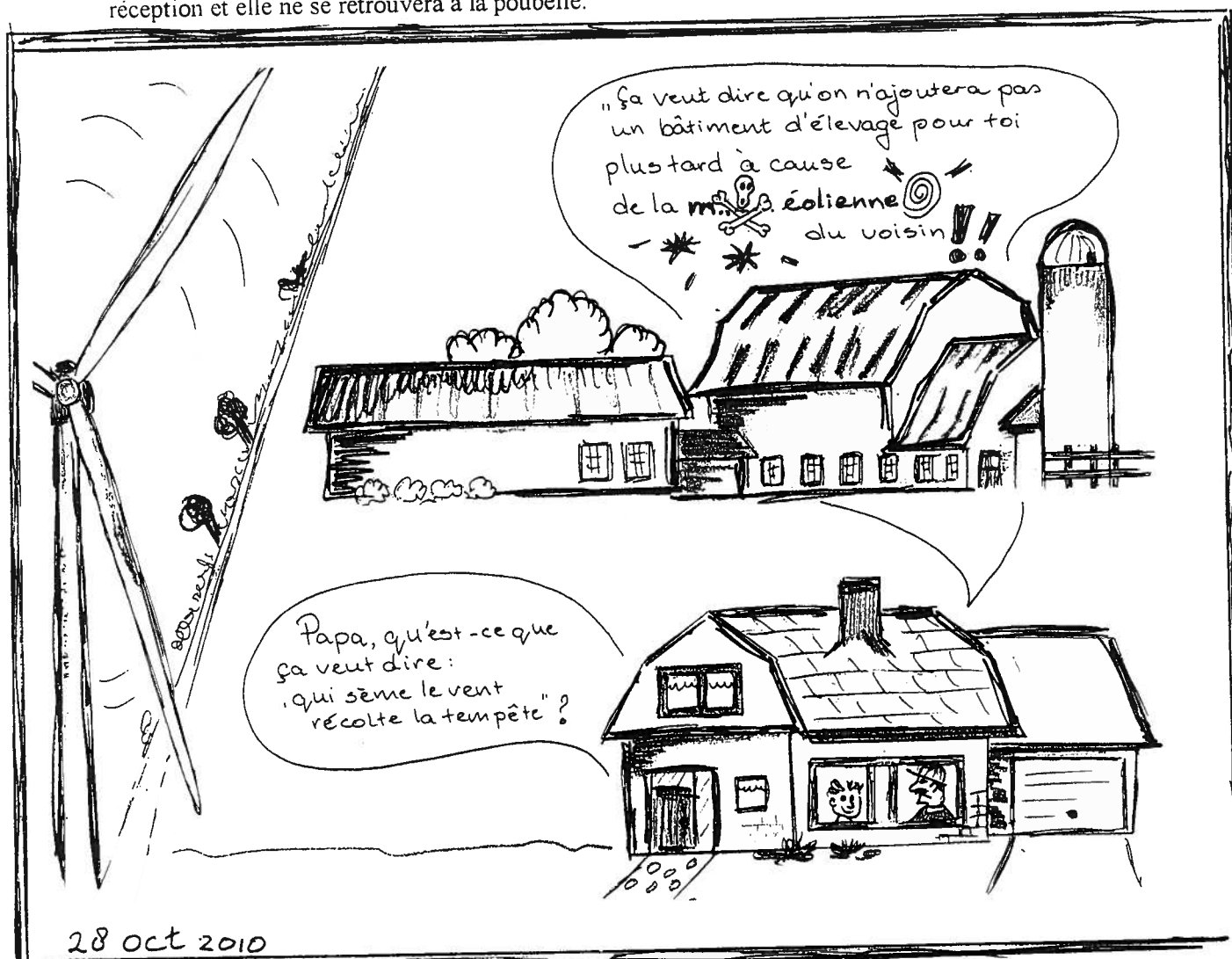
Contrairement à une information parue dans le courrier du lecteur (Coup d'œil, 21 octobre 2010), l'identification des terres de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix qui recevront des éoliennes n'a jamais été annoncée publiquement. Cependant, ces terres avec des plans tirés du cadastre (numéros de lots) sont identifiées sur la demande que Venterre a adressée à la CPTAQ pour utiliser les terres agricoles (dossier 365520).

Si vous avez des doutes concernant les effets possibles d'une éolienne située à proximité de votre entreprise agricole, exigez du Conseil municipal un plan cadastral avec l'emplacement précis des éoliennes près de chez-vous. À la soirée d'information de TransAlta (27 octobre 2010), des agriculteurs mentionnaient qu'il était difficile de localiser la position exacte des éoliennes sans la division cadastrale des terres.

Si vous êtes un agriculteur et que vous croyez que les éoliennes devraient se trouver ailleurs que sur les meilleures terres du Québec, il est nécessaire de faire connaître votre opinion. Les terres cultivables au Québec représentent moins de 2% et TransAlta utilisera des terres de classe 2 (1 et 2 sont les meilleures). **Si vous croyez que les éoliennes devraient se contenter des terres de roches, c'est le temps ou jamais de le dire.**

Madame Nancy Bédard / Dossier 365520  
Commission de protection du territoire agricole du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

Envoyez une lettre recommandée (\$8.52), les fonctionnaires devront vous envoyer un accusé de réception et elle ne se retrouvera à la poubelle.





**Le Comité Don Quichotte organise une rencontre à l'Érablière Saint-Valentin qui aura lieu, mercredi le 3 novembre prochain, à 19 heures. Vous recevrez l'invitation et le programme au début de la semaine prochaine.**

Plusieurs questions sont encore soulevées cette semaine sur le protocole d'entente signé le 13 septembre 2007 par le Conseil municipal **en notre nom**.

On peut résumer rapidement la situation en bon québécois : le Conseil municipal de Saint-Valentin a donné un «**chèque en blanc**» à Air Energy TCI le 13 septembre 2007 **avant** même que cette compagnie obtienne un contrat d'Hydro-Québec (mai 2008) et **avant** de connaître la configuration du projet (août 2010).

Le maire et ses conseillers sont légalement et contractuellement responsables de promouvoir le projet. La Municipalité de Saint-Valentin est passible de poursuites judiciaires si nos élus cessent de promouvoir le projet. **Nos élus municipaux ont renoncé au droit de s'opposer au projet en signant les clauses relatives à l'engagement de la Municipalité.** Ils se sont aussi engagés à présenter un mémoire en faveur du projet devant le BAPE.

Nos élus municipaux **ne peuvent pas défendre** nos droits, même si nous sommes majoritairement contre les éoliennes. C'est **anti-démocratique** mais c'est la situation.

Nous ne pouvons pas compter sur notre Conseil municipal mais, de toutes manières, c'est le conseil des Ministres du gouvernement Charest qui devra décider, en bout de ligne, s'il y aura, ou non, un grand chantier de construction à Saint-Valentin.

Nous pouvons demander à notre Conseil municipal un **référendum** car la Municipalité a quand même le droit de poser une question à ses citoyennes et citoyens. Un référendum sert à faire la preuve à savoir, si la population est pour ou contre. Le référendum peut démontrer, hors de tout doute, que le projet ne bénéficie pas de l'acceptabilité sociale.

Monsieur le Maire a accepté d'organiser une Assemblée spéciale pour discuter du projet éolien. Il pourra répondre à toutes vos questions sur le Protocole d'entente et sur ses implications au plan légal car il a demandé un avis juridique sur cette question.

Suite à notre rencontre avec le député de Huntingdon, Monsieur Stéphane Billette, le 25 octobre dernier, le Comité Don Quichotte prépare un dossier général pour la Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, l'Honorable Nathalie Normandeau.

C'est le temps ou jamais de dire à la Ministre votre opinion sur la façon dont vous avez été consultée par la Municipalité et informée par le Promoteur au cours des dernières années. La compagnie prend maintenant de grandes mesures pour vous informer mais il est un peu tard...

**Si vous êtes contre le projet éolien, envoyez directement votre lettre recommandée (\$8.52) de suggestions et doléances (plaintes) à l'adresse suivante :**

L'Honorable Nathalie Normandeau  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Édifice de l'Atrium  
5 700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A-308  
Québec(Québec)  
G1H 6R1

P.S On dit toujours que la ville de Québec est un gros village car il y a beaucoup de fonctionnaires qui sont parents avec des fonctionnaires...les nouvelles voyagent aussi vite qu'à Saint-Valentin. Il y a beaucoup de personnes dans les ministères qui pourraient apprendre l'existence de notre mouvement d'opposition si vous envoyez une centaine de lettres recommandées.

## Don Quichotte vous informe....

Question Je lis que la municipalité a signé le contrat le 13 septembre 2007 avec Air Energy TCI. Quand est-ce que les 2 séances d'information pour les citoyens ont-elles eu lieu, avant ou après cette date?

Venterre a organisé deux rencontres *porte-ouverte* soit le 7 mai 2007 et le 17 juin 2008 après avoir obtenu le contrat de 50 MW avec Hydro-Québec en mai 2008. Les deux événements se sont tenus au sous-sol de l'Édifice municipal de Saint-Valentin.

Le Conseil municipal a signé le protocole d'entente le 13 septembre 2007 après la **consultation publique** qui a eu lieu le 5 juillet 2007. **Cependant, on sait que dès avril 2007, la Municipalité négociait déjà les termes financiers du protocole d'entente.** C'est le conseiller, Monsieur Luc VanVelzen qui a proposé en juin 2007, la tenue d'une consultation publique. La consultation a été annoncée par le biais d'un communiqué envoyé par la poste et daté du 28 juin 2007. Lors de cette consultation publique, les 8 personnes présentes, comprenant une mineure, n'ont pas voulu participer à un scrutin car ils étaient tous mal à l'aise du fait de leur petit nombre. Louise Gagnon, présente dans la salle, a mentionné que ce groupe n'était pas représentatif de la population et qu'une question aussi importante nécessitait un référendum.

Le directeur-général a précisé qu'un référendum devait respecter les normes du gouvernement et pouvait coûter \$50 000,00. Ceux et celles en faveur des éoliennes ont brillé par leur absence le 5 juillet 2007 mais, malgré cela, ils prétendent que les opposants n'ont pas fait leur devoir de citoyen. Quant au Conseil municipal il a respecté les procédures sans faire aucun effort additionnel pour prendre le pouls de la population. Dans sa politique de Développement durable, le gouvernement recommande la plus grande prudence afin de s'assurer de **l'acceptabilité sociale d'un projet éolien par les citoyens**. Il propose de créer des comités de citoyens, de consulter des organismes locaux et même la société d'Histoire, c'est-à-dire que le gouvernement suggérerait une **consultation directe** pour éviter des problèmes comme ceux que nous connaissons aujourd'hui à Saint-Valentin.

Bien qu'il y a eu deux événements *porte-ouverte* pour la population (7 mai 2007 et 17 juin 2008), les agriculteurs signataires d'un contrat avec la compagnie ont toujours eu accès à beaucoup plus d'information au cours des dernières années. Par exemple, dans la semaine du 20 septembre 2010, TransAlta a organisé une rencontre d'information à l'Édifice municipal **seulement** pour les agriculteurs signataires d'un contrat privé. Ils ont sûrement l'impression que l'ensemble de la population a été aussi bien informée qu'eux et sont évidemment surpris de la manifestation tardive des opposants. Sans compter que ce projet est **très différent** de celui qui a été présenté à la population en 2007 et 2008.

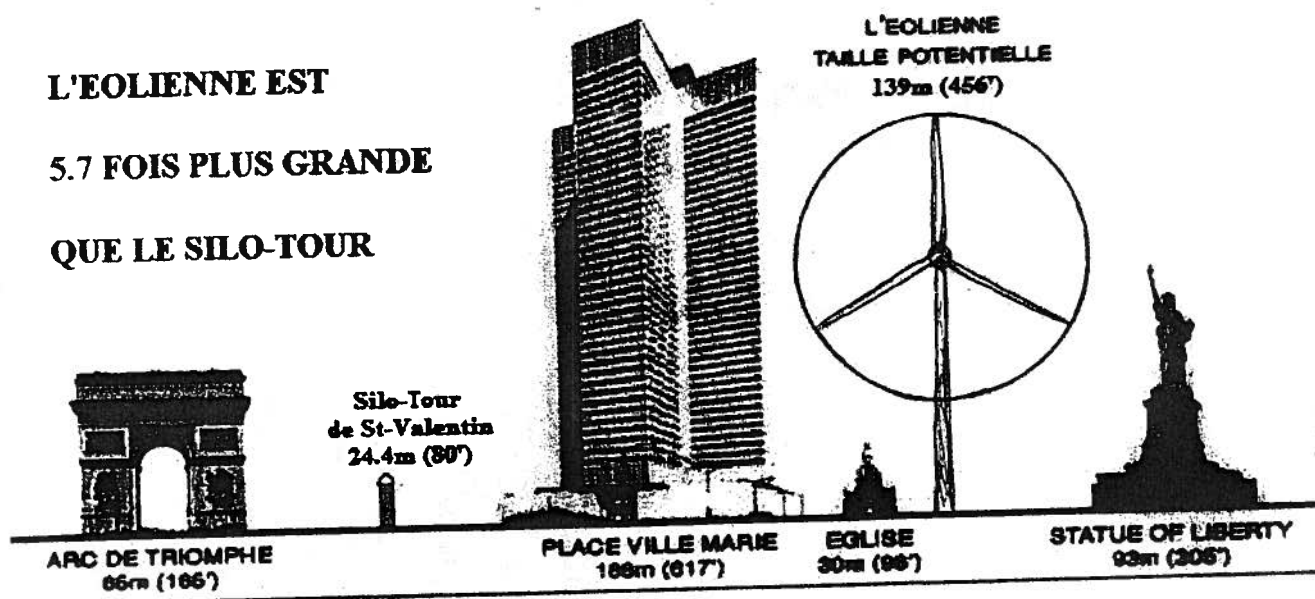
## NOUS SOMMES MAJORITAIRES !!!

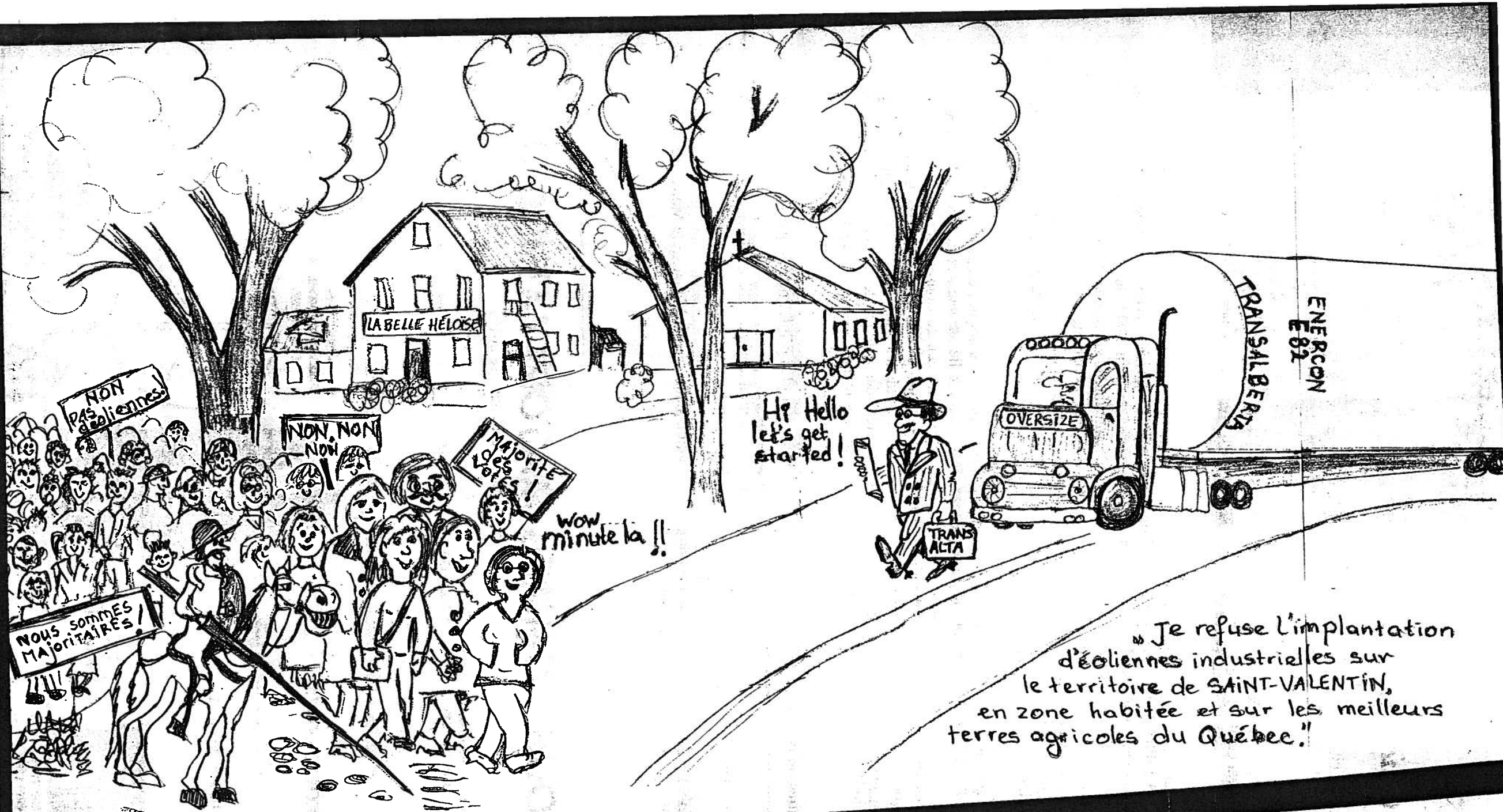
(voir le Canada-français, jeudi le 21 octobre 2010)

Ce n'est pas trop tard pour signer notre pétition  
Astrid Ammerlaan (450) 291-5258

Louise Gagnon (450) 291-9951

Gerhard Schirmacher (450) 291-3126





« Je refuse l'implantation  
d'éoliennes industrielles sur  
le territoire de SAINT-VALENTIN,  
en zone habitée et sur les meilleurs  
terres agricoles du Québec. »

# DON QUICHOTTE VOUS INFORME

Monsieur le Maire,

Le 2 novembre dernier, la Municipalité de Saint-Valentin a fait parvenir aux contribuables les résultats d'un sondage effectué à l'échelle nationale. Il semble que les élus municipaux s'inquiètent de l'intérêt que les Valentines et les Valentins portent à l'énergie renouvelable par rapport au reste de la société québécoise. Compte tenu que le Comité Don Quichotte a eu l'opportunité de faire un sondage durant la période s'échelonnant du 2 octobre au 17 octobre 2010, nous pouvons donc vous affirmer que la population de Saint-Valentin a été sensibilisée à cette question et qu'elle partage avantagement l'intérêt de l'ensemble des Québécoises et des Québécois pour l'énergie verte et le développement durable.

A titre d'exemple, nous tenons à féliciter nos concitoyennes et nos concitoyens car Saint-Valentin a obtenu le plus haut taux d'amélioration de la MRC du Haut-Richelieu en ce qui a trait au recyclage. (Rapport déposé par Compo-Haut-Richelieu devant les maires siégeant à la MRC du Haut-Richelieu, le 12 octobre 2010). Notre performance indique bien l'existence d'une conscience verte supérieure à la moyenne régionale.

Cependant, nous reconnaissons aussi que notre Conseil municipal est beaucoup plus favorable à l'énergie verte que la majorité des Conseils municipaux de la région. De fait, il y a longtemps déjà que la totalité des municipalités voisines se sont prononcées contre le projet éolien de TCI. À cet effet, elles adoptent présentement des résolutions qui annoncent leur présence au BAPE pour soutenir notre mouvement d'opposition. (Saint-Blaise, 3 novembre 2010; Lacolle 9 novembre 2010) Ces résolutions démontrent, hors de tout doute, que **notre Conseil avait un intérêt très particulier pour l'énergie verte et une conscience environnementale largement au-dessus de la moyenne régionale.**

Bien que cette partie de notre sondage s'appuie sur des données qualitatives et non quantitatives, nous croyons que les citoyennes et les citoyens de Saint-Valentin se situent dans la moyenne nationale car ils sont généralement favorables à l'énergie éolienne. Néanmoins, il semble que la population de Saint-Valentin a des questions additionnelles à suggérer aux firmes de sondage afin qu'ils puissent raffiner leurs études sur cette question.

Au Québec, les terres propices à l'agriculture représentent seulement 1,8 % de notre territoire.

- ☛ Croyez-vous que les éoliennes devraient être situées sur cette mince portion de terres fertiles et cultivables au Québec?
- ☛ Pensez-vous que les éoliennes devraient être implantées partout au Québec ou préférentiellement sur des terres impropres à l'agriculture?

Les zones agricoles et urbaines occupent 2% du territoire québécois (33 514 km<sup>2</sup>) sur une superficie totale de 1 667 926 km<sup>2</sup> alors que les terres du domaine public représentent 92% (1 379 490 km<sup>2</sup>).

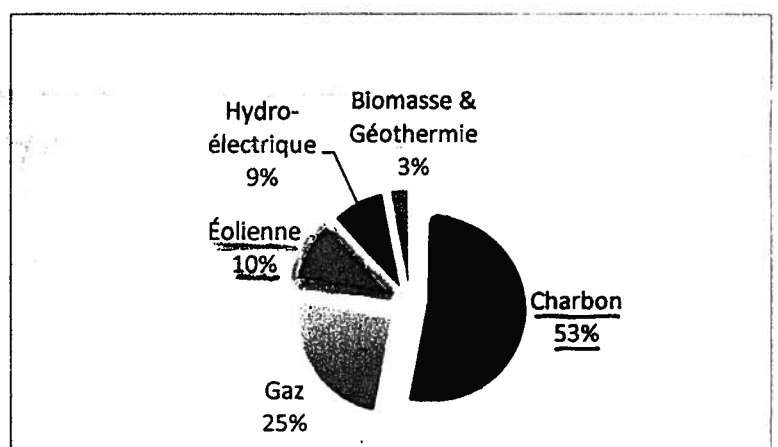
- ☛ Pensez-vous que les éoliennes devraient se trouver n'importe où sur le territoire du Québec ou devrions-nous privilégier les zones inhabitées?

Posez la question c'est y répondre car les Québécoises et les Québécois ne sont pas contre la vertu.

La population de Saint-Valentin a reçu récemment deux dépliants publicitaires de la compagnie TransAlta. D'après cette citation, on constate que cette compagnie d'électricité a un intérêt supérieur à la moyenne des compagnies canadiennes pour l'énergie verte.

*« TransAlta possède des installations éoliennes de l'Alberta au Nouveau Brunswick et est le plus important producteur d'énergie éolienne du pays, représentant plus du tiers de la capacité éolienne au Canada. TransAlta est la plus importante société publique canadienne de production et de commercialisation d'électricité et d'énergie renouvelable. »*

Le schéma ci-contre a été produit en français grâce aux données tirées d'un document en anglais qui est destiné aux investisseurs achetant des actions de TransAlta. Les activités de cette compagnie d'électricité albertaine démontrent, de façon évidente, un intérêt marqué pour l'énergie verte et propre.



# L'argent, il faut maintenant le verdier plutôt que le blanchir.

*Bruno Vézina, Maire de la Municipalité d'Irlande, contre le projet de la MRC de l'Érable*

Comme nos élus municipaux n'ont jamais eu la chance de faire un sondage auprès des contribuables, nous vous transmettons en vrac les commentaires entendus sur le terrain. Malheureusement, nous n'avons pas fait d'études pour savoir dans quelle proportion les opposantes et les opposants adhèrent à chacune de ces équations.

## À Saint-Valentin :

Énergie verte = 25 voisins indésirables de 139 mètres

Énergie verte = perturbation du marché immobilier

Énergie verte = valeur des propriétés

Énergie verte = 5 structures X 139 mètres près du village de Saint-Valentin et de Lacolle

Énergie verte = servitude, pylônes et ligne de haute tension à Saint-Cyprien

Énergie verte = manque de solidarité régionale

Énergie verte = division de la communauté

Énergie verte = fin de la paix sociale

Énergie verte = sujet taboue avec son ami, son voisin, sa famille

Énergie verte = pertes d'ami(e)s, chicanes de famille et départ de conjointes

Énergie verte = stress, fatigue et mécontentement

Énergie verte = ancien maire

Énergie verte = apparence de conflits d'intérêts

Énergie verte = décision du Conseil municipal sans véritable consultation

Énergie verte = protocole d'entente et anti démocratie

Énergie verte = \$\$\$\$\$\$\$\$ plutôt que paysages champêtres et qualité de vie

Énergie verte = perte de confiance dans les élus municipaux

Énergie verte = danger de cimetière d'éoliennes

⊙ Énergie verte = expansion potentielle du parc sur le territoire environnant

Énergie verte = possibilité de 25 super méga éoliennes après 21 ans

Énergie verte = perte définitive de 20 hectares (58.5 arpents) de terres fertiles

Énergie verte = CPTAQ permissive et irrationnelle

Énergie verte = recours collectif

Énergie verte = enfouissement de béton dans les terres avec la permission du MDDEP

Énergie verte = circulation intense et grand chantier de construction

Énergie verte = promoteur-profiteur, \$\$\$\$ vert

Énergie verte = énergie pour les Américains

Énergie verte = surplus d'électricité d'Hydro-Québec à nos dépens

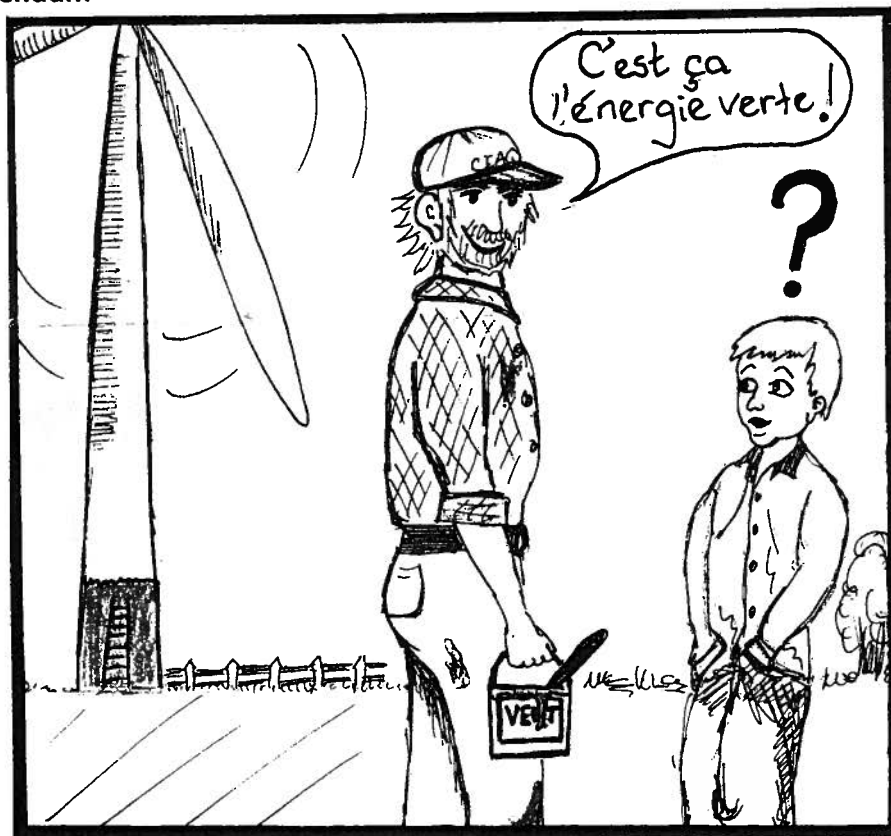
Énergie verte = billets ou crédits verts pour la bourse du carbone

Énergie verte = 486 habitants sans défense et potentiellement inoffensifs

Énergie verte = faible pouvoir politique de 374 électrices et électeurs

Énergie verte = citoyennes et citoyens de deuxième ordre pour le gouvernement du Québec

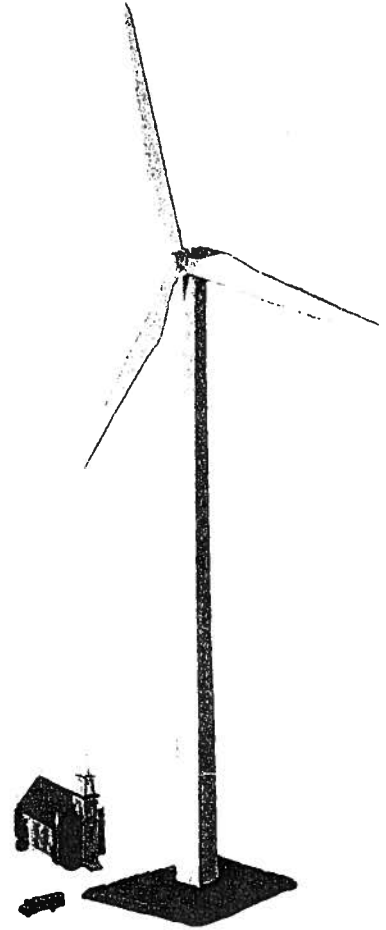
Énergie verte = Référendum



*Don Quichotte vous informe.....*

*Venez voir la maquette d'une éolienne dans son environnement villageois exécutée par Madame Susan Muir, architecte.*

*L'exposition a lieu le samedi, 27 novembre 2010, au Mail Lacolle, 60, route 202 Lacolle.*



#### MON VOYAGE AU PARC ÉOLIEN DE WOLFE ISLAND

Située devant la ville de Kingston, à l'embouchure du Lac Ontario, Wolfe Island est la plus grande île de l'archipel des Mille-Îles; une région très appréciée pour la navigation de plaisance. En 1982, j'ai eu l'occasion de participer à une croisière entre le lac Ontario et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mais c'était la première fois que je voyais Kingston et Wolfe Island du côté de la terre ferme. En prévision du voyage, j'avais donc sorti mes vêtements de marin de la *boule à mites* car le vent et les vagues sont parfois déchaînés sur le fleuve à cette période de l'année. En arrivant à l'embarcadère du traversier, à environ trois kilomètres de Wolfe Island, j'ai vu de près tout un bataillon d'éoliennes dont les pales tournaient allégrement car il y avait un bon vent de l'Ouest. **Sous le soleil, plusieurs de ces pales brillaient et ressemblaient à s'y méprendre à des lames d'acier.**

Dès le début de la traversée vers Wolfe Island, j'ai aperçu le Lieu historique national du Fort Henry; un ouvrage défensif qui a été inclus dans la description reconnaissant le Canal Rideau comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2007. Occupant autrefois une position stratégique pour protéger le canal et le chantier naval de Kingston, le fort Henry commande le point topographique le plus élevé des environs et, de cet endroit, il est certain qu'on doit voir distinctement les **86 éoliennes qui ont surgies sur Wolfe Island**. En souscrivant à la convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial, le Canada s'est engagé à prendre les mesures juridiques adéquates pour la mise en valeur de ce patrimoine. Il semble que le gouvernement canadien a oublié ses obligations internationales et qu'il tarde à légiférer car l'environnement (aire d'influence) de ce site est **complètement défiguré par des éoliennes** qui affectent son pouvoir d'évocation du passé.

En arrivant sur l'île, nous avons circulé sur plusieurs routes afin de visiter les amis et connaissances d'Astrid. **Nous voulions recueillir leurs commentaires positifs ou négatifs** sur la présence de ces nouveaux *arbres d'acier* de 125 mètres qui ont poussés partout sur l'île entre 2008 et 2009. Nous avons appris que ces *arbres* particuliers pousseront bientôt à proximité de Wolfe Island car un nouveau promoteur construira 60 éoliennes de 5 mégawatts dans le fleuve Saint-Laurent. Sur l'île, le parc est géré par la compagnie TransAlta qui verserait, semble-t-il, 650,000.00 \$ à Wolfe Island en contributions volontaires et en taxes foncières. Contrairement à la situation au Québec, **le gouvernement ontarien a retiré les emplacements des éoliennes de la zone verte** et leur zonage industriel procure des taxes lucratives aux municipalités. Nous ne savons pas à qui profiteront les futures éoliennes maritimes en termes de redevances monétaires.



D'après nos informateurs, la redevance pour une éolienne sur une terre est variable. Pour la première année d'opération, notre hôte agriculteur a reçu 14 000.00 \$ car il a misé sur la performance de son éolienne au compteur et les vents de mardi dernier semblaient avoir un effet positif sur son humeur! La valeur des terres agricoles a aussi augmenté car la dernière transaction sur l'île se serait chiffrée à 140 000.00 \$ pour 100 acres cultivables soit, environ 1 200.00 \$ pour un arpent. **Le prix est peu élevé comparativement à Saint-Valentin** où l'arpent de terre se transige autour de 5 000.00 \$ mais Wolfe Island vit une situation particulière. Depuis la fermeture de la fromagerie *Kraft* en 1990, la production laitière a disparu de l'île à cause des problèmes de transport avec la terre ferme. De façon générale, l'absence de pont est devenue la principale entrave pour le développement socio-économique et la situation ressemble à celle que l'île d'Orléans a connue avant l'ouverture d'un pont en 1935.

Bien que les conditions de vie soient maintenant plus favorables pour les agriculteurs, **la qualité de vie et l'environnement ont été affectés par la présence des éoliennes sur l'île**. Wolfe Island est une IBA (Important Bird Area) reconnue mondialement et la mortalité des oiseaux et de la sauvagine inquiètent les habitants et suscitent des questions sur le décompte des volatiles morts qui tomberont dans le fleuve sous peu. Le bruit des éoliennes est imperceptible durant les périodes de grands vents mais elles seraient parfois dérangeantes et toujours imprévisibles selon les vents, la pression atmosphérique ou la résonance produite sur la neige glacée. La valeur immobilière des cottages de villégiature aurait diminué car l'île a perdu son charme campagnard et plusieurs entreprises à caractère récréotouristique seraient à vendre dans le village.

*Certaines personnes associent seulement la tranquillité de la campagne au climat sonore en oubliant la présence et le fonctionnement de l'éolienne.* Pour ma part, j'ai trouvé que **leur présence était envahissante et très insolite** dans le paysage terrestre et maritime. Elles ne sont pas laides en soi mais elles conviennent mal à ce milieu et **s'intègrent difficilement à la ruralité** car se sont des éléments de type moderne et urbain. Sur la terre ferme, sans doute à cause d'un nombre trop élevé, elles sont toujours présentes à un endroit ou à un autre. **Elles nous entourent et leur agitation constante devient stressante.** Difficile de trouver une comparaison mais elles ressemblaient à des cibles rotatives servant dans les stands de tir des parcs d'attractions. Comme mes oreilles et mon centre d'équilibre sont déficients, j'avais toujours l'impression d'être entraînée du côté de la rotation des pales. Selon moi, les éoliennes n'étaient pas encore à leur pleine capacité car la houle sur le fleuve était somme toute légère et indiquait des vents réguliers mais peu puissants.

En quittant les lieux, vers 18 heures, les lumières rouges d'une trentaine de tours avaient commencé à **clignoter à toutes les deux ou trois secondes dans l'obscurité** propre à la campagne. Dans la noirceur, Wolfe Island conserve l'allure d'un territoire qui a été conquis par une armée d'éoliennes pour assiéger la ville de Kingston.

Curieusement, le général James Wolfe a soutenu un siège de plusieurs mois sur l'île d'Orléans de manière à bombarder la ville de Québec avant de **grimper sur la falaise menant aux Plaines d'Abraham**. Aujourd'hui, les envahisseurs ont pris possession de l'île qui porte son nom mais les poules auront des dents avant que des éoliennes s'installent sur l'île d'Orléans ou s'approchent de la Citadelle de Québec car les occupants ont appris à défendre leur ville.

*Louise Gagnon*

Louise Gagnon

Saint-Valentin, le 23 novembre 2010

